

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
1.1	Carton blanc	1	1002	Inscription							
1.1	Comportement anti-sportif	2	1001 1010 2012	Inscription Inscription 1 match							
1.2	Deux avertissements au cours de la rencontre	10	2013	Auto	0	1					
2	Annihiler une occasion de but manifeste (ballon)	11	2013	Auto	0	1					
2	Anéantissement d'une occasion de but à l'encontre d'un adversaire	12	2023	Auto+1	0	1					

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
3	Faute grossière à l'encontre d'un adversaire	13	2033	Auto+2	0	1					
4	Comportement excessif/déplacé au cours de la rencontre	14	2013	Auto	0	1	60	2025	2 matchs	0	1
4	Comportement excessif/déplacé en dehors de la rencontre	15	2022	2 matchs	17	1	61	2035	3 matchs	17	1
5	Comportement blessant à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	16	2023	Auto+1	17	1	62	2035	3 matchs	17	1
5	Comportement blessant à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	17	2032	3 matchs	17	1	63	2045	4 matchs	17	1

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
5	Comportement blessant à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	18	2013	Auto	17	1	64	2025	2 matchs	17	1
5	Comportement blessant à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	19	2022	2 matchs	17	1	65	2035	3 matchs	17	1
6	Comportement grossier/injurieux à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	20	2043	Auto+3	17	1	66	2085	8 matchs	34	1
6	Comportement grossier/injurieux à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	21	2052	5 matchs	17	1	67	2125	12 matchs	34	5
6	Comportement grossier/injurieux à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	22	2033	Auto+2	17	1	68	2045	4 matchs	34	1

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
6	Comportement grossier/injurieux à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	23	2042	4 matchs	17	1	69	2085	8 matchs	34	1
7	Comportement obscène à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	24	2043	Auto+3	34	1	70	4035	3 mois	50	5
7	Comportement obscène à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	25	2052	5 matchs	34	1	71	4045	4 mois	50	5
7	Comportement obscène à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	26	2033	Auto+2	34	1	72	2105	10 matchs	50	1
7	Comportement obscène à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	27	2042	4 matchs	34	1	73	4035	3 mois	50	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
8	Comportement intimidant/menaçant à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	28	2073	Auto+6	50	1	74	4055	5 mois	85	5
8	Comportement intimidant/menaçant à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	29	2102	10 matchs	50	1	75	4065	6 mois	85	5
8	Comportement intimidant/menaçant à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	30	2043	Auto+3	50	1	76	2145	14 matchs	85	5
8	Comportement intimidant/menaçant à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	31	2062	6 matchs	50	1	77	4055	5 mois	85	5
9	Comportement raciste/discriminatoire	32	2102	10 matchs	100	1	78	4055	5 mois	100	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
10	Bousculade volontaire à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	33	4083	Auto+ 8 mois	85	5	79	4105	10 mois	100	5
10	Bousculade volontaire à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	34	4152	15 mois	85	5	80	4185	18 mois	100	5
10	Bousculade volontaire à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	35	2053	Auto+4	85	1	81	2125	12 matchs	100	5
10	Bousculade volontaire à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	36	2072	7 matchs	85	1	82	4045	4 mois	100	5
11	Tentative de brutalité/tentative de coup à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	100	4093	Auto+ 9 mois	85	5	109	5015	1 an	100	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
11	Tentative de brutalité/tentative de coup à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	101	4182	18 mois	85	5	110	5025	2 ans	100	5
11	Tentative de brutalité/tentative de coup à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	102	2063	Auto+5	85	1	111	4045	4 mois	100	5
11	Tentative de brutalité/tentative de coup à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	103	4082	8 matchs	85	1	112	4065	6 mois	100	5
12	Crachat à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	37	4093	Auto+9 mois	100	5	83	5015	1 an	100	5
12	Crachat à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	38	4182	18 mois	100	5	84	5025	2 ans	100	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
12	Crachat à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	39	2063	Auto+5	100	1	85	4045	4 mois	100	5
12	Crachat à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	40	2082	8 matchs	100	1	86	4065	6 mois	100	5
13.1	Acte de brutalité/coup sans blessure ou avec blessure constatée par un arbitre à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	41	5023	Auto+2 ans	150	5	87	5035	3 ans	150	5
13.1	Acte de brutalité/coup sans blessure ou avec blessure constatée par un arbitre à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	42	5032	3 ans	150	5	88	5045	4 ans	150	5
13.1	Acte de brutalité/coup sans blessure ou avec blessure constatée par un arbitre à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre- à l'occasion action de jeu	43	2043	Auto+3	150	1	89	4065	6 mois	150	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
13.1	Acte de brutalité/coup sans blessure ou avec blessure constatée par un arbitre à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre- en dehors action de jeu	44	2073	Auto+6	150	1	89	4065	6 mois	150	5
13.1	Acte de brutalité/coup sans blessure ou avec blessure constatée par un arbitre à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	45	2102	10 matchs	150	1	90	5015	1 an	150	5
13.2	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. sans I.T.T. à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	104	5033	Auto+3 ans	150	5	113	5045	4 ans	150	5
13.2	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. sans I.T.T. à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	105	5052	5 ans	150	5	114	5065	6 ans	150	5
13.2	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. sans I.T.T. à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre- à l'occasion action de jeu	106	2053	Auto+4	150	1	115	4095	9 mois	150	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
13.2	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. sans I.T.T. à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre-en dehors action de jeu	107	2083	Auto+7	150	1	115	4095	9 mois	150	5
13.2	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. sans I.T.T. à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	108	2122	12 matchs	150	1	116	4185	18 mois	150	5
13.3	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. < à 8 jours à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	46	5073	Auto+7 ans	150	5	91	5085	8 ans	150	5
13.3	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. < à 8 jours à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	47	5092	9 ans	150	5	92	5105	10 ans	150	5
13.3	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. < à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre-à l'occasion action jeu	48	2093	Auto+8	150	1	93	5025	2 ans	150	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
13.3	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. < à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre-en dehors action jeu	49	5012	1 an	50	5	93	5025	2 ans	150	5
13.3	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. < à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	50	5022	2 ans	150	5	94	5045	4 ans	150	5
13.4	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. => à 8 jours à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	51	5093	Auto+ 9 ans	200	5	95	5105	10 ans	200	5
13.4	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. => à 8 jours à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	52	5133	13 ans	200	5	96	5155	15 ans	200	5
13.4	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. => à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre-à l'occasion action jeu	53	2153	Auto+14	85	5	97	5055	5 ans	200	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
13.4	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. => à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre-en dehors action jeu	54	5033	Auto+ 3 ans	200	5	97	5055	5 ans	200	5
13.4	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. => à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	55	5052	5 ans	200	5	98	5075	7 ans	200	5